



Lancement officiel du projet de modernisation des services de contrôle technique



Le deuxième Vice-Président de la République S.E Joseph Butore a procédé mardi, le 11 février 2020, au lancement officiel du projet de modernisation des services de contrôle technique et d'octroi des permis de transport au siège de l'office de transport en commun OTRACO.

Après avoir effectué une visite guidée à tous les services modernisés pour se rendre compte du processus d'octroi de ces documents et de vérification de l'état du véhicule, S.E Joseph Butore a félicité les autorités de l'OTRACO, les techniciens et les hauts cadres des différents Ministères pour le pas franchi en matière de contrôle technique en vue de renforcer la sécurité routière au Burundi.

Il a indiqué que ce système améliorera les services de qualité en temps réel et contribuera à l'augmentation fiscale car, le système est informatisé, il n'y aura plus de fuite du trésor public a précisé le deuxième Vice-Président de la République.

S.E Joseph Butore a aussi salué le partenariat public-privé qui a fort contribué pour la mise en application de ce projet. Il a profité de cette occasion pour interpellé d'autres investisseurs à investir dans d'autres secteurs de la vie nationale en vue d'accroître la production. Cela est un signe éloquent que le partenariat public privé est possible au Burundi a-t-il insisté.

Pour rendre opérationnel ce partenariat au nom du Gouvernement, S.E Joseph Butore a réitéré l'engagement du Gouvernement de les écouter, les orienter et nouer des relations avec eux en vue de développer le pays dans tous les secteurs. Il a invité les responsables de l'OTRACO à étendre ces services modernisés à l'intérieur du pays, dans les agences de cette organisation. Pour clore, il a exhorté les autorités de l'OTRACO, en mettre en application les théories qu'ils ont démontrées lors de la visite guidée.

Signalons que les documents exigés pour délivrer le contrôle technique sont: tout document d'identité (passeport, permis de conduire, carte nationale d'identité), l'assurance actuelle, le contrôle technique actuelle, une photo passeport et la liste des tâches de l'inspection selon la loi N° 1/26 du 23 novembre 2012 portant

Sommaire

page

Lancement officiel du projet de modernisation des services de contrôle technique

1

Assemblée Nationale : vers la réglementation des prix des produits pharmaceutiques au Burundi

2

Participation de S.E le Ministre des Affaires Etrangères au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine à Addis-Abeba.

3

Célébration du Jour du Diplomate russe.

5

Il n'y a pas de crickets pèlerins au Burundi

7

La CNAP invite la population à remettre volontairement les armes

8

Communiqué de presse de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 12 Février 2020

9

code de la circulation routière, chapitre IV article 149 est composée d'identification du véhicule, le

système de freinage, la direction, la visibilité, l'éclairage et la signalisation ainsi que l liaison au sol.

(source: www.rtnb.bi)

Assemblée Nationale : vers la réglementation des prix des produits pharmaceutiques au Burundi



L'Assemblée Nationale s'est réunie mercredi, le 12 février 2020 à l'Hémicycle de Kigobe pour analyser le projet de loi portant réglementation du médicament, l'exercice de la pharmacie, la profession d'opticien et l'art des tradipraticiens. Le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le SIDA Dr Thaddée Ndikumana était l'invité du jour. Dans son exposé des motifs, le Ministre Thaddée Ndikumana a fait savoir que le médicament apparait comme l'un des piliers majeurs dans tout le système de santé. Il a ajouté que pour atteindre l'un des objectifs spécifiques du plan national de développement sanitaire étendu à 2018, est d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité du médicament et autres consommables médicaux, en passant par la complémentarité du secteur public et privé. Toutefois, le Ministre Thaddée Ndikumana a précisé que l'ancienne loi portant organisation de l'exercice de la pharmacie au Burundi date de 1980. Force est alors de constater que le secteur pharmaceutique reste régi par ce décret, quoique le secteur ait beaucoup évolué et plusieurs aspects subissant de profonds changements, a précisé le ministre Thaddée Ndikumana.

Concernant la fixation du prix des médicaments, le Ministre Thaddée Ndikumana a déploré le fait que dans l'ancienne loi, il y a différence des prix, car les prix des médicaments ne sont pas actuellement réglementés mais selon lui, elle devrait l'être pour permettre qu'ils soient accessibles à la population et éviter toute spéculation dangereuse pour la santé

publique et éviter toute concurrence déloyale. Dr Thaddée Ndikumana a aussi déploré le fait que les différents écueils liés à la disponibilité des médicaments à la CAMEBU et à la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) découlent en grande partie de la non régulation du secteur privé dans la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Toutefois, le souhait du Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal Nyabenda et certains députés est de voir le prix du médicament accessible à la population mais à condition de le rendre disponible au lieu de manquer sur le marché.

Dans cette perspective, plusieurs facteurs peuvent influencer le prix des médicaments sur le marché comme certains députés l'ont évoqué à savoir le taux de change, la date de péremption des médicaments à une courte durée etc. C'est dans ce cadre que le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le SIDA s'est réjoui du fait que les députés ont apporté des amendements allant dans le sens de réguler le secteur privé dans la commercialisation du médicament.

Selon ces amendements, comme le Gouvernement a déjà exonéré tous les médicaments pour réduire le coût d'acquisition au niveau de la population alors le secteur public est régulé car il y a des plafonds fixés par les textes de réglementations. Mais du côté du secteur privé, il advenait que s'il y a une rupture de stock ici et là, il y a une augmentation excessive du prix des médicaments qui entraîne la limite et l'accessibilité par rapport au pouvoir d'achat de la population, a expliqué le Ministre Thaddée Ndikumana.

Concernant la marge de bénéfice du côté du secteur privé, Dr Thaddée Ndikumana a précisé que ça sera équitable avec le secteur public car le Ministère s'est référé aux quotas appliqués au secteur public. Il a fait savoir qu'au niveau de la CAMEBU, au cours de l'importation à l'OBR, il applique 15 % et au secteur privé, ce qui est proposé par les députés c'est d'avoir un bénéfice allant à 25% pour les grossistes et les détaillants 15%. Le Ministre a affirmé que cette marge de bénéfice va permettre au secteur privé d'accompagner et d'appuyer le Gouvernement sans exagérer le taux

d'intérêt pour l'intérêt général de la population, a précisé le Ministre.

L'autre innovation de ce nouveau projet de loi, de nouvelles approches seront mises en place notamment la structure de gestion, de régulation dans ce domaine. A titre d'exemple, il sera mise en place une Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain et des Aliments "ABREMA", il y aura également la mise en place d'une agence nationale d'assurance qualité du médicament et de la sécurité sanitaire alimentaire qui va jouer le rôle régulateur

entre le BBN, l'ABREMA et l'ABREVEPA.

Après analyse et quelques amendements apportés par les députés, le projet de loi portant la réglementation du médicament, l'exercice de la pharmacie, la profession d'opticien et l'art des tradipraticiens a été adopté à 100% par les députés. Au cas où ledit projet serait promulgué, une période d'une année est exigée pour sa mise en application (Source: www.rtnb.bi)

Participation de S.E le Ministre des Affaires Etrangères au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine à AddisAbeba.



Le Ministre a ensuite signalé qu'après la période de turbulence que le Burundi a connu dans les cinq dernières années, il est fier de participer dans cette 32^{ème} Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements au moment où la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue du territoire nationale du Burundi, et la situation socio-économique et politique a repris son rythme normal.

Il a ajouté que cela a été rendu possible grâce à l'attachement du peuple burundais à leurs valeurs et leur unité et sa détermination inébranlable à défendre sa souveraineté.

Il a exprimé ses remerciements à la communauté

internationale: l'Union Africaine et les Nations Unies, et surtout les pays amis qui ont accompagné le Burundi dans cette période difficile jusqu'au stade satisfaisant.

Le Ministre des Affaires Etrangères a continué son discours en disant que la culture démocratique qui prend racine au Burundi dans un rythme satisfaisant a aussi été un élément clé dans le redressement de la situation car elle a permis au peuple burundais de se choisir lui-même des dirigeants qui ont été capables de ramener la paix et la stabilité, et de remettre le pays sur les rails en termes de développement socio-économique malgré les sanctions injustes que l'Union Européenne a imposées au Burundi, après l'échec de la tentative de coup d'état de 2015.

Il a signalé que grâce à la stabilisation politique et la reprise du développement socio-économique du pays, le Burundi s'achemine vers la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes, et ces élections seront entièrement financées par les ressources internes, et que le 26 janvier 2020, S.E Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, a honoré son engagement et sa promesse donnés au peuple burundais et la communauté internationale de renoncer volontairement à ses droits constitutionnels de se représenter aux élections 2020.

Il a dit que c'est grâce à la tenue de parole de S.E Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi que le CNDD-FDD, parti au pouvoir a désigné un candidat répondant au nom de Général Evariste NDAYISHIMIYE qui jusqu'ici est Secrétaire Général du même parti et dont la bonne réputation tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières ne fait aucun doute.

Le Ministre a ajouté que les burundais qui sont surtout en Tanzanie et au Kenya regagnent volontairement le

pays à un rythme accéléré et le même phénomène se fait remarquer du côté des exilés politiques car la sécurité, la paix et la stabilité règnent dans tout le territoire du pays.

En effet, le Ministre des Affaires Etrangères a fait savoir que le Conseil de Paix et de Sécurité, à la page 9, où il est parlé de l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue inter-burundais ; la délégation burundaise a rejeté catégoriquement cette considération erronée raison pour laquelle elle recommande que cette phrase soit totalement supprimée car à chaque étape, le parti au pouvoir et les partis d'opposition se mettent ensemble pour trouver des solutions aux problèmes qui naissent ou même anticiper pour prévenir.

Pour terminer son propos, il a réitéré la disponibilité et l'engagement du Burundi à rester un acteur fiable en ce qui concerne la recherche de solutions aux défis auxquels fait face notre continent et que le Burundi est déterminé à poursuivre son engagement à contribuer efficacement dans la lutte contre le terrorisme en Somalie, en République Centrafricaine et partout où le besoin se fera sentir.

Signalons que dans la décision sur le rapport du Conseil de Paix et de Sécurité sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, la conférence des Ministres des Affaires Etrangères s'était

exprimée sur la situation au Burundi. En effet, la conférence a déclaré qu'elle prend note des mesures prises par le Gouvernement du Burundi pour relever les défis du pays notamment en ce qui concerne la préparation des prochaines élections 2020, y compris la création, le 31 août 2018, d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), conformément au code électoral burundais et d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) conformément à l'accord de paix et de réconciliation d'Arusha de 2000.

La Conférence a félicité le Président de la République du Burundi, SE Pierre NKURUNZIZA d'avoir honoré son engagement de ne pas présenter sa candidature à la prochaine élection présidentielle de 2020 et a invité le Gouvernement et les groupes d'opposition à intensifier leurs efforts pour finaliser un accord consensuel et inclusif qui sont conforme à l'esprit et au contenu de l'Accord d'Arusha.

Elle a réitéré son appel à l'Union Européenne pour qu'elle lève les sanctions imposées au Burundi afin de créer des conditions propices pour faciliter le redressement socio-économique du Pays.

(Rédaction-MAE).

Interview accordée par Gabon 24 à Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA, Ministre des Affaires Etrangères du Burundi, et Président du Conseil Paix et Sécurité (CPS) de l'Union Africaine pour le mois de janvier 2020



Dans une interview que Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA, Ministre des Affaires Etrangères du Burundi et Président du Conseil Paix et Sécurité (CPS) de l'Union Africaine pour le mois de janvier 2020 a accordée à Gabon 24, il a fait savoir que trois sujets étaient à l'agenda. Il s'agissait de traiter la question relative à l'objectif de l'Union Africaine de faire taire les armes d'ici 2020, avec un accent mis sur les effets de la guerre sur les enfants. Le deuxième sujet concernait l'analyse de la

sécurité dans la région du Sahel, Soudan du Sud, Lybie et d'autres pays où il y a des problèmes de sécurité. Le Président du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine (UA) a enfin fait savoir que le troisième point à l'ordre du jour concernait le faire de tirer des conclusions et prendre des décisions adéquates pour que la situation puisse changer sur le continent africain.

A la question de reproches adressées à l'Union Africaine pour être faible car, ayant beaucoup regardé mais sans mettre en œuvre une action concrète puisque les violences continuent sur le continent, l'exemple étant pris sur la République Centrafricaine (RCA), Son Excellence Ezéchiel NIBIGIRA a répondu que l'Union Africaine a pu faire ce qu'elle pouvait. Pour ce qui se passe en République Centrafricaine, le Président du CPS a fait savoir qu'il y a beaucoup d'intervenants dans ce domaine et dans ce pays. Par rapport à la sécurité en RCA, le Prési-

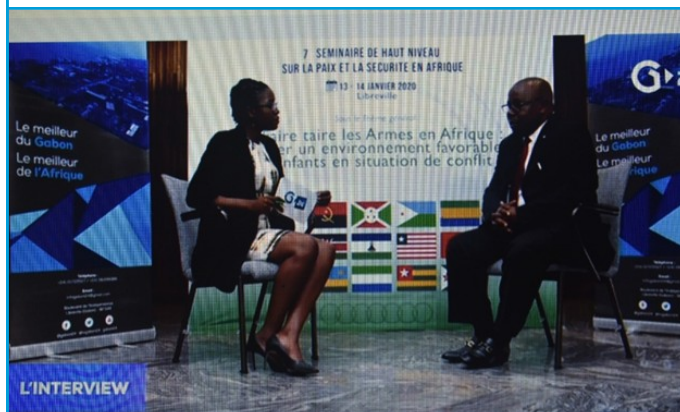
dent du CPS croit que, si c'était l'Union Africaine à elle seule qui était en train d'intervenir, elle pourrait envisager des mesures appropriées, des mesures qu'elle pourrait contrôler elle-même. Mais en RCA ce n'est pas l'UA à elle seule qui intervient (tout comme en République Démocratique du Congo et au Nigeria). En effet, pour Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA, la communauté internationale et d'autres pays européens interviennent et l'Union Africaine n'a pas de moyens pour intervenir de manière efficace et à temps réel. L'UA attend les appuis en provenance des autres communautés et cela a pour conséquence que ces communautés voudront mettre en avance leurs agendas et donner des aides à l'UA, avec des conditions.

A la question de savoir ce qu'il faudrait faire pour accéder à l'autonomie financière de l'Union Africaine, Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a déclaré que les Chefs d'Etats et de Gouvernements se sont réunis à Addis-Abeba lors de leur Sommet et ont remarqué que si l'Union Africaine ne devient pas indépendante, on ne pourra réagir d'une manière face à cette question de paix et de sécurité. C'est la raison pour laquelle on a mis en place un système de contribution qui va aider l'Union Africaine à pouvoir intervenir partout dans les pays où il y a des problèmes de sécurité et de paix en utilisant des moyens propres à l'UA. Pour ce qui est des conséquences des conflits armés sur les enfants ainsi que la déclaration du Premier Ministre gabonais qui a dit que 152 millions d'enfants africains meurent chaque année à cause des conflits armés, la question qui a été posée était de savoir si les enfants qu'on recrute aujourd'hui dans les groupes armés notamment rebelles, ce ne serait pas un problème en amont de gouvernance ou de manque d'école. Le Président du CPS proclamé que pour lui, le problème qui est en Afrique n'est pas un problème de gouvernance mais plutôt un problème de moyens. Selon Son Excellence Ezéchiel NIBIGIRA, en Afrique, il y a la pauvreté. C'est vrai il y a des matières premières, des ressources naturelles, et en Afrique il y a tout ce qu'il faut pour se développer, mais depuis des années, les ressources naturelles de l'Afrique ont été pillées et cela a fait que les pays africains s'appauvrissent. Et cause de cette pauvreté, les pays ne parviennent pas à créer des emplois pour embaucher les jeunes en état de

travailler. C'est la raison pour laquelle ces jeunes rejoignent les groupes armés et les mouvements de déstabilisation des Nations. Mais s'il pouvait y avoir des moyens pour créer des emplois, il ne pourrait même pas y avoir ces gens qui migrent vers l'Europe ou les Etats Unis d'Amérique à la recherche de l'emploi. Ces jeunes devraient être maintenus sur le sol africain.

La conclusion de l'interview du Président du CPS a été qu'en attendant que l'Union Africaine et les Etats dans leur souveraineté trouvent un moyen de limiter l'afflux de ces pays qui viennent piller les richesses de l'Afrique et ces enfants qui sont touchés par les conséquences des conflits armés en étant victimes de la guerre, déplacés ou bombardés, une formation et de l'emploi devraient être trouvés pour ces enfants. Pour Son Excellence Ezéchiel NIBIGIRA, il faudrait engager des mesures d'accompagnement car, si enfant s'était habituée à manger sans problème, il aura beaucoup de peine s'il manque de ce pain et va avoir une tentative de rejoindre les groupes des rebelles. Il faut alors trouver un système de création de l'emploi car, on peut donner du pain à un quelqu'un mais si on ne lui montre pas comment s'en procurer, le défi reste là. Si on ne parvient plus à lui donner ce pain, il va chercher comment l'arracher. Il faut également mettre en place des banques des jeunes pour qu'il puisse y avoir des petites et des moyennes entreprises et afin que les jeunes puissent atteindre l'indépendance dans ce qu'ils font.

En ce qui concerne les pays qui viennent piller les ressources minières dans les pays africains, le Président du CPS a déclaré qu'il est le moment d'arrêter et que c'est plutôt le moment de venir investir dans les pays africains, s'ils veulent utiliser ces ressources minières. Le Président du CPS les a appelé à venir installer leurs usines en Afrique et par conséquent à créer des emplois.



Source: Rédaction-MAE

Une séance de formation sur les activités de la Commission Vérité et Réconciliation pour le personnel du Ministère des Affaires Etrangères.



Jeudi le 06 février 2020, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a ouvert officiellement les activités relatives à une séance de formation sur les activités de la Commission Vérité et Réconciliation. Ces activités ont été organisées à l'endroit du personnel de l'Administration Centrale du Ministre des Affaires Etrangères. Cette formation constitue l'ouverture d'une retraite du personnel du Ministère prévue en province de Muyinga à partir du 7/2/2020

Dans ses propos, l'expert qui avait été envoyé par la Commission Vérité et Réconciliation Commissaire Aloys BATUNGWANAYO a fait savoir que la mission initiale de la Commission vérité et réconciliation (CVR) au Burundi, créée en mai 2014, était de se pencher sur les conflits interethniques ayant meurtri le pays depuis l'indépendance du 1^{er} juillet 1962, jusqu'à la signature d'un cessez-le-feu avec le dernier groupe rebelle, le 4 décembre 2008.

Le constat est que l'origine des violences cycliques à caractère politique qui ont endeuillé le Burundi remonte au temps de la colonisation », a expliqué l'expert de cette Commission qui animait cette science. Le Bu-

rundi a connu plusieurs malheurs entraînant des traumatismes », a-t-il affirmé. Pour lui, pour que les Burundais guérissent de ces plaies, ils doivent témoigner ce qu'ils ont vu et vécu.

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) demande d'être soutenue par les acteurs provinciaux et communaux en faisant connaître à la population son travail et ses multiples missions. La CVR demande aussi aux autorités administratives de bien préparer la population pour qu'elle témoigne, afin d'aboutir à son objectif de connaître la vérité et de parvenir à la réconciliation. Seulement si le peuple burundais adopte un nouveau comportement de soli-



darité et accouche la vérité en révélant ce qu'il connaît, il est convaincu que le futur prospère qu'on souhaite avoir dans notre pays dépendra, sans doute, de la réconciliation des Burundais eux-mêmes. Le personnel du Ministère a quant à lui, eu le temps de poser des questions sur les différentes activités déjà réalisées où celles qui sont en cours de réalisations par la Commission Vérité et Réconciliation. **(Rédaction-MAE).**

Célébration du Jour du Diplomate russe.

Lundi le 10 février, l'Ambassadeur de la Russie au Burundi a tenu une Conférence de presse à l'occasion du Jour du Diplomate russe. Malgré le fait que l'histoire du service diplomatique russe a commencé quelques



siècles avant, la célébration de cette date a commencé en 2003. A cette occasion l'Ambassade de Russie a organisé une conférence de presse pareille au cours de laquelle il a été parlé de domaines principaux de la politique extérieure russe en 2019. Selon l'Ambassadeur de Fédération de Russie au Burundi Son Excellence Valery A. MIKHAYLOV, la Russie mène une politique extérieure indépendante

et multidimensionnelle, fait des efforts en vue de dessaler la tension internationale, renforcer la base légale et démocratique de la communication interétatique. La Russie essaye de contribuer à promouvoir la sécurité globale et régionale dans toutes les dimensions.

La Russie considère les sanctions unilatérales, approuvées en dehors du Conseil de la Sécurité de l'organisation des Nations unies, comme un mécanisme illégal qui ne doit pas faire partie de l'éventail de mesures appliquées par la communauté mondiale car ces sanctions violent directement le droit international.

Maintenant la Russie témoigne les efforts des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux de remplacer le droit international, sur lequel l'ordre mondial actuel est basé par les règles qui sont avantageux seulement pour les pays occidentaux. La Russie comme le Burundi se prononce pour le respect absolu de toutes les normes du droit international.

Pour les relations russo-burundaises, les deux pays continuent à améliorer les relations bilatérales dans les domaines économiques, politiques, de la sécurité, de l'éducation etc. Au niveau des or-

ganisations internationales, la Russie et le Burundi se soutenaient mutuellement l'un après l'autre d'une manière bénéfique.

Concernant les élections qui auront lieu en mai 2020, l'Ambassadeur de la Russie au Burundi a fait savoir que la Russie est sûre que les élections seront ouvertes et transparentes, dans un climat calme et stable sans violence. La Russie considère les élections comme une affaire intérieure du Burundi et se prononce contre toutes les formes de l'intervention extérieure dans les affaires de l'état souverain et qu'elle va saluer tout choix du peuple du Burundi.

Parmi les défis mondiaux qui exigent d'unir les efforts de tous les pays tels que les épidémies et le terrorisme, la Russie comprend l'importance de la coopération internationale dans ces domaines et a déjà proposé à la Chine une assistance en lutte contre Coronavirus. En 2019, le sujet de la lutte contre le terrorisme international a été le domaine principal de la politique extérieure de la Russie. Seuls les efforts de tous les pays et le refus d'appliquer des doubles standards dans ce domaine peuvent aboutir à la victoire sur le terrorisme international. La Russie se prononce pour la lutte conjointe contre le terrorisme.

(Rédaction-MAE).

Ouverture de la ligne électrique Mageyo-Kinama-Mubimbi



Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines Ir Côme Manirakiza a inauguré officiellement lundi, le 10 février 2020 la ligne électrique Mageyo-Kinama-Mubimbi d'une longueur de 22 km et qui a coûté 1 milliard 350 millions de francs burundais.

L'administrateur de Mubimbi a fait savoir que c'est la joie pour la population de sa commune surtout que la demande venait de durer 27 ans. Il a remercié le Président de la République qui leur avait promis la fourniture électrique le 17 octobre 2019 et que la promesse venait d'être réalisée.

Le Gouverneur de la province de Bujumbura ainsi que le Ministre Ir Côme Manirakiza ont demandé à la population bénéficiaire de ce courant électrique de l'exploiter en créant de nouveaux emplois utilisant le courant électrique comme la soudure, le moulage, les salons de coiffure. Cela permettrait à la Regideso de recouvrer les fonds engagés dans la construction de cette ligne, ont-ils précisé.

Ils ont aussi demandé de s'adresser à la Regideso pour tout éventuel raccordement parce que les tricheries conduisent aux accidents mortels et à la perte de la Regideso.

Le Ministre Ir Côme Manirakiza a fait savoir que la distribution du courant électrique à l'intérieur du pays s'inscrit dans le cadre du Programme National de Développement (PND) qui ira jusqu'en 2027. Etant donné que le courant électrique est cher, le pays a mis en place un programme qu'il va exécuter avec la banque mondiale, de doter les grands centres urbains, les écoles et les hôpitaux de plaques solaires. Ce programme va coûter 100 millions de dollars américains, a expliqué Ir Côme Manirakiza.

Il a prodigué des conseils à la population des environs de la ligne électrique de ne pas construire sous la ligne

haute tension, de couper les arbres pouvant atteindre les câbles et de bien installer les prises qui sont per-vers quand un enfant les tripote.

Il a remercié la population qui a accepté que la ligne électrique passe dans leurs champs et infrastructures avant qu'elle ne perçoive les indemnités. Le Ministre

en charge de l'énergie a demandé à la REGIDESO de ne pas abuser de la gentillesse de cette popula-tion et de régler ce problème le plus rapidement pos-sible. (source: www.rtnb.bi)

Le Burundi, au siège du Conseil d'Administration de l'UNICEF et d'ONU Femmes



ONU FEMMES

unicef
for every child

Depuis le 1er janvier 2020, le Burundi est membre du Conseil d'administration de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), pour un mandat de trois ans. Le Burundi remercie sincèrement tous les pays qui ont soutenu sa candidature. (Source : Rédaction/MAE)

IGEBU : un système d'alerte climatique fortement recommandé



La période de mars à mai 2020 communément appelée « IMPESHI » constitue une saison de fortes pluies dans toutes les régions naturelles du pays. Selon les prévisions de l'Institut géographique du Burundi (IGEBU), il est prévu une probabilité accrue de pluviométrie supérieure à la normale dans

certaines régions du pays et une pluviométrie proche de la normale à tendance excédentaire dans le reste du pays.

Cette déclaration ressort de l'atelier de présentation d'une note d'information de la prévision météorologique saisonnière valable pour la saison culturale «IMPESHI» : mars-mai 2020, qui a été organisé à Bujumbura par l'IGEBU mardi, le 11 février 2020.

La présentation de la prévision météorologique saisonnière consistait en la description quantitative et qualitative de la pluviométrie prévue sur les différentes régions du pays.

Le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Monsieur Emmanuel Ndorimana qui a ouvert cet atelier a indiqué à cette occasion que pour le secteur agricole,

cette information revêt un caractère particulier car selon lui, les fortes pluies ou l'insuffisance pluviométrique peuvent entraîner des conséquences fâcheuses sur les récoltes.

Selon les prévisions météorologiques saisonnières, le début effectif de la saison B communément appelée « IMPESHI » a commencé au mois de Janvier 2020 dans la majeure partie sauf la partie de Bugesera et une partie des Mirwa où le début effectif a commencé avec la première décade du mois de février 2020.

Les prévisions météorologiques indiquent également que la fin de la saison « IMPESHI » est prévue à la fin de la deuxième décade du mois de mai dans les régions de l'Imbo, de Moso et Bweru. Pour le reste du pays, la fin de la saison est prévue à la fin du mois de mai 2020.

Durant cette période, il est prévu, selon les services de météorologie de l'IGEBU, une pluviométrie supérieure à la normale dans les régions de Moso, Bututsi, Imbo, Kirimiro, Mugamba, une partie de Bugesera et une pluviométrie proche de la normale à tendance excédentaire sur le reste du pays.

Lors de cette assise, les participants ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue et ont suggéré

d'adapter les prévisions météo à l'agriculture. Ils ont donc recommandé la diffusion sur les ondes de toutes les stations radio émettant sur le territoire burundais, les prévisions météorologiques journalières et saisonnières pour que décideurs et la population agricole puissent prendre des stratégies et des mesures nécessaires tenant compte de la situation climatique ou météorologique prévue.

Les participants à l'atelier ont émis le souhait d'organiser régulièrement des panels radiotélévisés pour informer l'opinion publique sur ce qui doit être fait pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

Ils ont également proposé d'établir la cartographie des zones à haut risque et de mettre en place un système d'alerte climatique en vue d'éviter des pertes matérielles et humaines.

Les responsables de l'IGEBU ont pris bonne note de toutes les recommandations des participants. Ils ont également fait savoir que le service de prévision de l'IGEBU va continuer à suivre le comportement de la saison et d'informer le public sur d'éventuelles modifications. (source: www.rtnb.bi)

Il n'y a pas de criquets pèlerins au Burundi



Au cours d'un point de presse animé lundi, le 10 février 2020 par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, le Directeur Général de l'Agriculture Monsieur J. Claude Mbarushimana a démenti une vidéo partagée sur les réseaux sociaux montrant des criquets ravageurs de cultures apparus au Burundi, spécialement à Kabezi dans la zone Gakungwe.

Monsieur J. Claude Mbarushimana a fait savoir qu'après avoir eu cette information, le Ministère a dépêché une équipe à Kabezi composée de techniciens chargés de la protection des végétaux, de chercheurs de l'ISABU, du personnel du Bureau provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'éleva-

ge de Bujumbura et de l'administration locale pour vérifier la véracité de l'information.

Arrivés sur les lieux, ces techniciens ont pu constater qu'il y avait des criquets sur certains arbres. En les analysant, ces techniciens ont pu tirer la conclusion qu'ils ne sont pas néfastes car ils vivent sur les arbres forestiers et rarement dans les champs de cultures, a précisé le directeur général de l'agriculture. Selon lui, l'équipe a saisi l'occasion pour sensibiliser la population trouvée sur place de ramasser ces insectes puis les enfouir dans un trou ou les brûler. Ce type de criquets dit scientifiquement *Zonocerus Variegatus* est une espèce puante qui présente une couleur jaune mélangée de vert, de rouge et de noir. Il est interdit à la population de manger cette espèce de criquets puants, a poursuivi Monsieur J. Claude Mbarushimana.

Il a fait savoir qu'à partir des informations fournies par l'équipe de techniciens, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage dément les informations partagées sur les différents réseaux sociaux. Les criquets trouvés à Kabezi sont habituels dans la plaine de l'imbo et n'ont aucun lien avec les criquets pèlerins qui ravagent des cultures dans les

pays de la région comme le Kenya, le Sud Soudan et l'Éthiopie.

Monsieur J.Claude Mbarushimana a indiqué que le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage tranquillise la population burundaise particulièrement les agriculteurs et les invite à ne pas se fier à ce genre de messages qui n'ont d'autres visées que de créer une peur panique chez les agriculteurs. Le Ministère s'engage à continuer d'encadrer les agriculteurs et à leur fournir des informations nécessaires pour accroître la production agricole. Le Ministère remercie l'administration locale pour sa prompte

et bonne collaboration lors de cette opération de vérification des informations sur terrain, a souligné le Directeur Général de l'agriculture. Il a saisi cette occasion pour informer les agriculteurs que la date butoir de paiement du solde pour l'engrais est fixé au mercredi, le 12 février 2020 et a demandé aux institutions de micro finance impliquées, aux directeurs provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage de bien suivre l'opération de distribution des engrais pour que cette saison soit bien organisée.

(source: www.rtnb.bi)

La CNAP invite la population à remettre volontairement les armes



La Commission Nationale Permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (CNAP) a organisé mardi, le 11 février 2020, une réunion de coordination des partenaires de lutte contre les armes légères et de petits calibres.

Le Président de la CNAP, CPP Maurice Mbonimpa a indiqué que le but de la réunion est de mettre en œuvre le décret loi no 100/004 du 7 janvier 2020 en rapport avec l'exemption de poursuite judiciaire aux détenteurs d'armes qui vont les remettre jusqu'au 07 avril 2020.

Dans son mot de bienvenu, le Président de la CNAP a indiqué que c'est dans le cadre de sensibiliser la population de remettre volontairement ces armes dans les délais en vue de mettre fin à la criminalité et d'analyser ensemble les dangers de la détention illégale de ces armes.

Bien que de pareils travaux ont été effectués depuis 2009, la criminalité persiste dans le pays avec des armes à feu ou des armes blanches, a souligné CPP Maurice Mbonimpa.

L'Assistant au Ministère de la Sécurité Publique Monsieur Njejimana Jean Damascène a fait savoir que les armes à feu pullulent dans la sous région, toujours instable suite aux crises répétitives et menacent

la sécurité et le développement du pays. C'est pourquoi le Burundi a mis en place cette commission de lutte contre la prolifération et la circulation des armes surtout pour les détenteurs illégaux des armes à feu.

Les différentes présentations montrent que pour la période de juillet 2018 à juin 2019, les cas de criminalité les plus fréquents sont liés aux conflits fonciers à 27%, suivi de l'ivresse et 75% de criminalité sont commis avec des armes blanches, les grenades occupent la 2ème position avec 20% et les fusils 7%.

La province de Ruyigi vient en tête avec 84 cas, vient ensuite Bujumbura mairie où les hommes sont en même temps criminels et victimes. Il a fait savoir que la tranche d'âge qui opère ces forfaits oscille entre 25-49 ans.

Les participants demandent le marquage des fusils de l'armée pour identifier l'arme qui a commis le crime comme on l'a fait pour les fusils des policiers. Le CPP Maurice Mbonimpa a indiqué que toutes ces activités figurent dans leur plan d'action de l'année 2020. CPP Maurice Mbonimpa demande aux participants de sensibiliser et de coordonner la récupération de ces armes remises. Pour une large diffusion, CPP Maurice Mbonimpa dit que la commission va envoyer des messages radiodiffusés, celui qui détient un téléphone portable va avoir un message et d'autres messages de sensibilisation seront lus dans les églises de différentes confessions religieuses.

Ces partenaires sont les commandants régionaux et provinciaux de police, les commandants de division dans l'armée, les gouverneurs de provinces et les points focaux de la CNAP. (source: www.rtnb.bi)

1

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 12 février 2020 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. **Projet de décret portant révision du décret n°100/39 du 17 février 2016 portant création, organisation, missions et fonctionnement de l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi**, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

L'Hôpital de la Police Nationale du Burundi est actuellement organisé par le décret n°100/39 du 17 février 2016.

Après ce décret, l'intitulé ainsi que l'organisation du Ministère de tutelle de cet Hôpital a changé car il s'appelle « Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes » et est actuellement organisé par le décret n°100/083 du 20 juillet 2018.

Par ailleurs, la Direction Générale de la Police Nationale a été changée en Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi par la loi organique n°1/03 du 20 février 2017 qui régit la Police Nationale du Burundi.

Enfin, il est question que l'organisation de cet Hôpital se conforme au cadre organique des Administrations personnalisées de l'Etat.

La révision de ce décret est proposée pour se conformer à ces textes.

A l'issue des échanges et du débat, le projet a été adopté.

2. **Projet de décret portant création du Fonds Spécial de Réduction des Risques des Catastrophes**, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

Depuis quelques décennies, le monde entier connaît une recrudescence de catastrophes d'origines diverses. Les pertes dues à ces catastrophes sont en augmentation, ce qui a de graves conséquences sur la vie humaine, les moyens de subsistance des populations et diverses infrastructures.

Face à cette situation, les autorités mondiales se sont réunies en 2005 et en 2015 au Japon pour mettre en place une ligne directrice, afin de réduire les pertes et les risques liés aux catastrophes.

Au niveau régional et sous- régional, les Etats se sont organisés pour créer des structures chargées de suivre au quotidien la thématique de la réduction des risques de catastrophes afin de se conformer au cadre tracé au niveau mondial.

En ce qui concerne notre pays, ces structures existent depuis octobre 2007 avec la création de la Plateforme nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes, et ses démembrements existent au niveau de chaque Province.

Dans le souci de s'aligner au cadre tracé au niveau mondial, le Plan National de Développement a prévu la création d'un Fonds de financement des activités de prévention des risques et de gestion des catastrophes.

C'est l'objet de ce projet de décret.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté moyennant quelques corrections.

3. **Projet de loi portant fixation du régime des indemnités et avantages du Président de la République, du Vice-Président de la République, du Premier Ministre et des autres membres du Gouvernement ainsi que leur régime des incompatibilités et de sécurité sociale**, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux

Le Burundi s'est récemment doté d'une nouvelle Constitution résultant des modifications de certaines dispositions de celle de 2005.

La Configuration des institutions de la République a été modifiée par cette nouvelle Constitution. Au lieu de deux vice-présidents, un seul a été retenu et un poste de Premier Ministre a été créé. Cette modification du champ d'application

entraîne automatiquement un besoin de modification de certaines dispositions des textes d'application de la Constitution en cette matière.

Ainsi une loi portant fixation du régime des indemnités et avantages du Président de la République, du Vice-Président de la République, du Premier Ministre et des autres membres du Gouvernement ainsi que les incompatibilités et le régime de sécurité sociale liée à ces fonctions doit être élaborée en application des dispositions constitutionnelles.

Ce projet reprend certaines dispositions de la loi n°1/07 du 24 janvier 2013 portant fixation du régime des indemnités et avantages du Président de la République, des Vice-Présidents de la République et des membres du Gouvernement ainsi que leur régime des incompatibilités et de sécurité sociale avec quelques modifications en ce qui concerne le Président de la République et les autres membres du Gouvernement.

Pour le poste de Vice-Président et de Premier Ministre, ces dispositions sont nouvelles avec une référence sur les éléments de base que sont ceux du Président de la République.

Une précision utile a été également apportée au champ d'application des dispositions de la présente loi ainsi que la composition du pouvoir exécutif pour une meilleure compréhension.

Après analyse de ce projet de loi, le Conseil l'a adopté moyennant quelques corrections.

4. Lettre de Politique et d'Orientations Stratégiques en matière de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption + Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, Deuxième Génération, présentées par la Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance

L'élaboration de la lettre de politique et d'orientations stratégiques en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, deuxième génération, rentre dans le cadre général des réformes politiques, administratives, juridiques, économiques et sociales préconisées par le Gouvernement pour promouvoir le développement du pays.

En effet, sur le plan politique, la fin de la période couverte par la précédente Stratégie a connu un processus d'élaboration de la nouvelle Constitution de la République du Burundi promulguée le 7 juin 2018.

Cette Constitution accorde une place de choix à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.

Sur le plan économique et social, à l'expiration de la période de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, deuxième génération, et de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption première génération en 2016, le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 a été conçu et adopté en 2018. Ce plan a entre autre axe, le renforcement de la démocratie, de la gouvernance, de l'Etat de droit, de la sécurité et de la sauvegarde de la souveraineté nationale.

Compte tenu de la nécessité de mettre en place des mécanismes de mise en application des dispositions de la Constitution ainsi que le besoin de concevoir des instruments d'opérationnalisation du Plan national de développement, il est impératif de se doter de ces deux instruments, en l'occurrence la lettre de politique et d'orientations stratégiques en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, deuxième génération.

La conception de ces mécanismes et instruments est également fondée d'autant plus que la précédente stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption a été clôturée alors que certaines activités se trouvant dans son plan d'actions opérationnel n'avaient pas encore été réalisées.

Il convient de signaler que la lettre de politique et d'orientations stratégiques trace une ligne conductrice en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption tandis que la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption indique les axes d'intervention, les acteurs et les voies et moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce dossier et l'avait retourné pour être enrichi par divers départements ministériels.

Après analyse de ces documents retravaillés, le Conseil les a trouvés conformes aux orientations qui avaient été données et les a adoptés.

5. Projet d'ordonnance portant cahier des charges des structures de contrôle interne de l'administration publique burundaise en matière de suivi de la gouvernance, présenté par la Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance.

La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont inscrites dans la Constitution de la République du Burundi et d'autres

documents de référence comme la Vision 2025, le Plan National de Développement et la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance.

Dans sa mission de suivi de la Gouvernance dans l'administration publique, le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance envisage, pour être efficace, de collaborer étroitement avec les structures de contrôle interne relevant de l'administration publique.

En plus des missions classiques généralement accomplies par l'Inspection Générale de l'Etat, les inspections sectorielles et les organes de contrôle internes logés dans les entités publiques à gestion autonome, le présent projet propose que ces structures s'occupent aussi du suivi de la gouvernance.

Le présent projet définit le cahier des charges des structures de contrôle interne en matière de gouvernance afin d'harmoniser la compréhension de cette mission de suivi de la gouvernance.

A l'issue des échanges et du débat, le Conseil a constaté qu'il était nécessaire d'élaborer un projet de décret plus global qui servira de référence dans la mise en place et l'organisation des structures de contrôle interne ainsi que les inspections sectorielles. Une équipe a été désignée pour élaborer ce projet et il sera approuvé dans un délai de deux semaines.

6. Projet de création de la Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes, BIDEF, présenté par le Ministre des Droits de la Personne Humaines, des Affaires Sociales et du Genre.

Le Gouvernement de la République du Burundi a décidé, en matière de genre et d'autonomisation de la femme, de renforcer son engagement à éliminer les inégalités et l'exclusion liées au genre, en actualisant la politique nationale Genre en 2003.

C'est pourquoi des avancées significatives ont été enregistrées dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la femme.

Les partenaires techniques et financiers du Gouvernement jouent également un rôle significatif en soutenant les initiatives en faveur des femmes burundaises notamment en facilitant leur accès au crédit.

Malgré tous ces efforts, des défis persistent, et leurs effets empêchent la femme à participer activement aux activités économiques.

C'est pour cette raison que le Gouvernement du Burundi a pris l'initiative de création d'une banque pour les femmes, chargée de faciliter le financement des projets économiques initiées par les femmes en entreprises, en associations et coopératives.

La création d'une banque pour les femmes est une des mesures saluaires pour promouvoir leur autonomisation, leur participation active et leur contribution à la croissance économique durable au Burundi.

Après échange et débat, le Conseil a soutenu le projet et a recommandé d'accélérer la mise en place de cette banque.

7. Politique nationale de protection de l'enfant au Burundi 2020-2024, présentée par le Ministre des Droits de la Personne Humaines, des Affaires Sociales et du Genre.

Cette politique s'inscrit dans la droite ligne de la volonté du Gouvernement du Burundi qui a inscrit, dans ses priorités, l'intérêt supérieur de l'enfant quand il a ratifié la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, ainsi que les autres instruments internationaux relatifs à la protection de l'enfant.

Elle propose des solutions claires aux différentes situations problématiques auxquelles les enfants burundais sont confrontés. Certains sont dans des situations de violence, d'exploitation, de discrimination, d'abus et de négligence.

Des réflexions et des consultations avec les acteurs qui sont en contact avec les enfants ont été menées en vue de proposer des voies de sortie pour améliorer la situation des enfants au Burundi.

Ainsi, cette Politique dresse un tableau synoptique de tous les obstacles rencontrés et montre des actions à mener pour les surmonter.

La vision de cette politique est que le Burundi offre à chaque enfant un environnement politique, légal, institutionnel et communautaire rassurant à travers un système de protection solide répondant aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

Il convient de souligner que cette politique est la version améliorée de celle qui a été mise en œuvre pendant la période de 2012 à 2016. Elle a été élaborée sur base des recommandations issues de l'évaluation faite en 2017.

A l'issue de l'analyse de cette politique, le Conseil l'a adoptée.

8. Divers.

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a parlé de la situation des étudiants Burundais évoluant en Chine à la suite de

l'épidémie de Coronavirus. Il a indiqué les mesures qui ont été prises pour leur protection, et qu'à ce jour, aucun d'entre eux n'a été contaminé.

- Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a parlé de la problématique liée aux moyens de pouvoir venir en aide aux personnes qui ont été déplacées à la suite des catastrophes dues aux pluies diluviennes de ces derniers jours.
- Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire a informé qu'un état des lieux des routes qui ont été endommagées ces derniers jours est entrain d'être fait en vue de chercher les moyens pour les réhabiliter.
Il a également informé que dans le cadre de l'assainissement de la Ville de Bujumbura, toutes les personnes ayant construit sur des regards ou tuyaux d'évacuation d'eaux usées ou ayant procédé à des extensions non autorisées ont été averties et que prochainement, il va être procédé à des démolitions.
- Le Ministre de la Communication et des Média a transmis au Gouvernement les remerciements de la famille du journaliste feu Athanase NTIYANOGEYE pour son appui et soutien à cette famille à la suite de son décès.
- Enfin, dans le souci de réduire le coût des véhicules achetés par l'Etat, Son Excellence le Président de la République a recommandé d'entrer en contact direct avec le fabricant et discuter des modalités de paiement. Les Services de la 2^{ème} Vice Présidence de la République ont été chargés de suivre cette question.

Bujumbura, 13 février 2020

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Déclaration de S.E.M Albert SHINGIRO, Représentant permanent du Burundi auprès des Nations Unies lors de la Séance plénière informelle sur les négociations intergouvernementales relatives à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et à d'autres questions connexes ayant trait au Conseil, point 122 de l'ordre de jour de la 74^{ème} session l'AG de l'ONU



Mesdames les co-présidentes, distingués délégués,

- La délégation du Burundi voudrait tout d'abord vous remercier pour l'organisation à point nommé de cette 1^{ère} séance de l'année sur les négociations intergouvernementales relatives à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, de l'augmentation du nombre de ses membres, et à d'autres questions connexes ayant trait au Conseil.
- Ma délégation voudrait aussi vous remercier pour votre lettre conjointe du 31 janvier 2020 invitant les Etats membres à prendre part, de façon active et constructive à cette première réunion.
- Tout en s'alignant pleinement à la Déclaration faite par la Sierra Leone au nom du Groupe Africain, la délégation du Burundi souhaite faire quelques observations à titre national.
- **Mesdames les co-présidentes**, d'entrée de jeu, ma délégation continue de croire que les négociations intergouvernementales mandatées par l'Assemblée générale est **le seul mécanisme légitime de négociations** sur la réforme du conseil de sécurité. Ce mécanisme doit être mené et animé exclusivement par les Etats membres au même pied d'égalité.
- Comme vous le savez, ça fait plus d'un quart de siècle que cette question se trouve sur la table au sein des Nations Unies sans aucune avancée significative aussi bien sur le fond que sur la forme. Pendant que ce processus piétine, l'Afrique avec 1.2 milliard de personnes, seul continent qui n'est pas représenté au sein des membres permanents et sous représenté dans la catégorie des membres non permanents, continue de subir l'injustice historique d'exclusion au sein de cet organe extrêmement important chargé des questions de paix et de Sécurité dans le monde et dont l'agenda est largement dominé par les questions africaines.
- **Mesdames les co-présidentes**, au regard de cette injustice caractérisée que personne ne nie, la délégation

tion du Burundi voudrait réitérer encore une fois son attachement indéfectible à l'intégrité de la position africaine commune sur la question de la réforme du conseil de sécurité contenue dans le consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte. Pour nous, c'est la seule option viable qui mettra fin à l'injustice historique contre le continent africain.

- Les principaux éléments de la Position africaine commune sont connus de tous et bénéficient du soutien de l'écrasante majorité des Etats membres. L'Afrique revendique légitimement au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto. Bien que l'Afrique s'oppose en principe au droit veto, elle est d'avis qu'aussi longtemps que celui-ci existera, il devrait être mis à la disposition de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, actuels et nouveaux.
- Pour ce qui est de la question de la représentation géographique, le Burundi reste attaché à la position africaine qui exige une réforme qui garantira le droit légitime du continent à une représentation géographique juste et équitable au sein du conseil de sécurité, en tenant en compte des principes, objectifs et valeurs véhiculées par la Charte des Nations Unies.
- Concernant la taille d'un conseil de sécurité élargi, le Burundi tout comme les autres pays africains envisagent un conseil plus représentatif et inclusif dont le nombre ne devrait pas être inférieur à 26 membres.
- Sur les méthodes de travail du Conseil, le Burundi est favorable à un conseil de sécurité plus accessible, démocratique, représentatif, responsable, inclusif et plus efficace répondant aux exigences du monde contemporain.
- Il est donc impératif d'augmenter le nombre de réunions publiques pour plus de transparence, de s'abstenir de faire recours abusif au chapitre 7 de la charte et d'ajouter ou maintenir des pays sur l'agenda du conseil pour des situations qui ne représentent aucune menace à la paix et à la sécurité internationale. Au nom de la transparence, il serait aussi important de permettre aux présidents des configuration-pays de la commission de consolidation de la paix et aux pays concernés de participer aux consultations informelles du Conseil. Nous sommes aussi favorables à une coopération accrue entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans le respect des champs de compétence définis par la Charte des Nations Unies.
- Nous estimons en outre que les cinq questions objet de négociations sont intimement inter reliées les unes des autres et doivent par conséquent être abordées sans trop de fragmentation.
- **Mesdames les co-présidentes**, pour aller de l'avant, nous devrions éviter de nous laisser prendre par des problèmes de **procédure documentaire** et se concentrer plutôt sur l'aspect substantiel des négociations notamment les cinq groupes de questions objets de négociations ainsi que l'intégrité de la position africaine commune.
- La position globale de l'Afrique sur les cinq volets de la réforme, exposée dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale, est clairement reflétée dans le texte et son annexe distribuée le 31 juillet 2015 par le Président de la 69^{ème} session de l'Assemblée générale. Nous avons toujours plaidé pour que le processus de la réforme soit guidé par les principes énoncés dans la décision 62/557. Cependant, malgré les retards dans la réalisation de notre objectif, nous avons continué à nous engager résolument dans le processus de réforme, dans un esprit de bonne volonté et de confiance mutuelle.
- Pour ce qui est des réunions, nous croyons que la **programmation des réunions** pour discuter de la réforme du conseil dans toutes ses composantes doit faire objet de consultations et décidée sur base de consensus entre les Etats membres.

Pour conclure, ma délégation reconnaît que le processus de négociations en cours sur la réforme du Conseil de Sécurité est épineux, mais en même temps nous croyons profondément que ce sont les peuples qui tire-

ront profit de son aboutissement heureux ou qui perdront tout si nous échouons. Nous espérons sincèrement qu'au cours de cette session et les autres qui vont suivre, les États Membres vont consolider leur engagement afin d'aboutir à des progrès tangibles, en faisant montre de la volonté politique, de flexibilité et de la souplesse nécessaires pour faire de la réforme du Conseil de Sécurité une réalité à léguer aux générations futures.

Je vous remercie de votre aimable attention !

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi